



REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur,
de la Recherche Scientifique
et de la Technologie

Ministère de l'Agriculture
et des
Ressources Hydrauliques

PROJETS DE RECHERCHE FEDEREE (P.R.F)

APPEL A PROPOSITIONS 2009

Développement de la production et de l'utilisation de la féverole
et de quelques protéagineuses dans l'alimentation animale afin
de limiter l'importation du Soja

Les soumissions doivent être envoyées en 5 exemplaires
avec une version numérique sur C.D

Date limite de dépôt des dossiers : **25 décembre 2008**

Octobre 2008

1- Présentation et cadre général

Le Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydriques et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (M.E.S.R.S.T) lancent, au titre de 2009, un appel à propositions pour le financement des Projets de Recherche Fédérée (P.R.F) dans le domaine de recherche prioritaire suivant :

Développement de la production et de l'utilisation de la féverole et de quelques protéagineuses dans l'alimentation animale afin de limiter l'importation du Soja

Les P.R.F fédéreront des laboratoires et des unités de recherche pluridisciplinaires et des partenaires socio-économiques (entreprises, organismes spécialisés publics et privés, associations,...) en vue d'apporter des solutions concrètes à des problématiques de recherche ciblées en liaison avec le développement socio-économique du pays.

Mis à part la production scientifique et la formation diplômante (publications scientifiques, encadrement,...), ce qui est recherché à travers ces projets est l'aboutissement à un produit de recherche final **concret** (variétés de bonne valeur nutritionnelle, détermination des taux d'incorporation dans l'alimentation animale, opportunités économiques). Ainsi, ces projets serviront de base pour la mise en place de réseaux de recherche thématiques.

La pertinence scientifique, la complémentarité et la synergie entre les différentes équipes de recherche, d'une part, et entre les équipes de recherche et leurs partenaires socio-économiques, d'autre part, constitueront les facteurs essentiels pour l'éligibilité des projets proposés.

2- Domaine et Thématiques de l'appel à propositions

Cet appel à propositions 2009 concerne le domaine de recherche ainsi que les thématiques prioritaires qui y sont rattachées suivants :

Domaine de recherche	Thématiques de recherche prioritaires
Développement de la production et de l'utilisation de la féverole	<ul style="list-style-type: none">- Valorisation des ressources génétiques (féverole, lupin, pois protéagineux, vesces (<i>Vicia</i> sp.), gesses (<i>Lathyrus</i> sp.), et autres espèces de légumineuses riches en protéines).- Sélection de variétés adaptées et de bonne qualité nutritionnelle.- Maîtrise des techniques de production (techniques culturales, fixation symbiotique,...).

et de quelques protéagineuses dans l'alimentation animale afin de limiter l'importation du Soja	- Formulation des aliments et modes d'utilisation et de conservation.
	- Effet de la ration sur la reproduction et sur la qualité des produits finaux.
	- Aspects technico-économiques (faisabilité, étude des marchés, impact économique,...).

3- Conditions de participation

L'appel à propositions est ouvert à toutes les structures **tunisiennes de recherche : Laboratoires (L.R) et Unités de Recherche (U.R).**

Tout projet (P.R.F) soumis doit remplir les 3 conditions préalables suivantes :

1. Le projet doit fédérer au moins **3 structures** de recherche (laboratoires et/ou unités),
2. Toute équipe de recherche doit comporter parmi ses membres, au moins, **deux (02) chercheurs statutaires**,
3. Les équipes de recherche doivent associer au projet, au minimum, **un (01) partenaire socio-économique** public ou privé (entreprise, association, organisme spécialisé, ...).

4- Durée et sélection des projets

Les projets doivent être programmés pour **4 ans (2009- 2012)**. Ils seront évalués par la Commission de Programmation et d'Evaluation de la recherche dans le domaine des Grandes Cultures (CPERA Grande Cultures) à l'IRESA. Les dossiers seront retenus sur la base des résultats de cette évaluation.

La sélection tiendra compte, en particulier, des éléments suivants :

1. Conformité avec les thématiques proposées,
2. Pertinence scientifique et aspects appliqués du programme de recherche proposé (objectif visé par le PRF : produit final concret),
3. Pluridisciplinarité et complémentarité des équipes de recherche (travail en réseau),
4. Retombés socio-économiques attendus et les opportunités de mise en application et de transfert des résultats de recherche.

5 Soutien financier apporté aux projets retenus

Les P.R.F retenus recevront **un financement annuel sur 4 ans (4 tranches)**. Ce financement servira principalement pour :

1. L'acquisition des **équipements scientifiques** nécessaires pour la réalisation du projet,
2. Couvrir les frais de **fonctionnement**,
3. Couvrir les frais de réunions de coordination et de séminaires,
4. Employer des chercheurs et étudiants-chercheurs par **contrats à durée déterminée**.

6- Suivi et évaluation des projets retenus

Les P.R.F retenus feront l'objet **d'une évaluation scientifique à mi-parcours** par l'IRESA. Le Comité National d'Evaluation des Activités de la Recherche Scientifique (C.N.E.A.R.S) se chargera de **l'évaluation finale** des projets (après 4 ans d'activité).

7- Propriété intellectuelle

Il appartient aux chercheurs, notamment aux responsables des structures de recherche, de prendre toutes dispositions utiles, après accord du M.E.S.R.S.T et du M.A.R.H, afin d'assurer la protection efficace et la répartition correcte de la propriété intellectuelle issue de la réalisation des projets.

8- Constitution des dossiers

Les structures de recherche, intéressées par cet appel à projets, rédigeront, en commun, une proposition du projet conformément au modèle de formulaire P.R.F téléchargeable sur le site web suivant :

www.iresa.agrinet.tn

Le formulaire de candidature dûment rempli et signé doit être envoyé ou déposé directement par le coordinateur scientifique du P.R.F en 5 exemplaires (document original et 4 copies) avec une version numérique sur C.D au :

Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques
(Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles)

La date limite de dépôt des dossiers est fixée **au 25 décembre 2008**.

Les propositions, non formulées selon le modèle fourni ou parvenues hors délais, ne seront pas prises en considération.

9- Contact

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

- L'Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (I.R.E.S.A) au M.A.R.H :
- Tél : 71 798 244
- Fax : 71 796 170
- E-mail : benrayana.aniss@iresa.agrinet.tn